



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 2019-SG-384 du 15 mai 2019
portant délégation de signature pour représenter l'État pour
les affaires du vice-rectorat de Mayotte devant les
juridictions

LE PREFET DE MAYOTTE
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** le Code de l'éducation et notamment ses articles R. 262-1, R. 262-2 et D222-35 ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment ses articles R. 431-7 et suivants ;
- VU** la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2001-710 du 31 juillet 2001 modifiant certaines dispositions de la partie Réglementaire du code de justice administrative ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU** le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté du 24 avril 2017 du ministre de l'Education Nationale plaçant M. William MINGUELY auprès du préfet de Mayotte en qualité de chef du service juridique du Vice-rectorat de Mayotte;
- VU** l'arrêté du 18 mai 2018 du ministre de l'Education Nationale, nommant M. Dominique GRATIANETTE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi de secrétaire général du Vice-rectorat de Mayotte ;
- VU** l'arrêté du 24 août 2018 du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, nommant Mme Yassimina MOUSSA BE en qualité de stagiaire

dans le corps du secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale à compter du 13 juillet 2018.

- VU** l'arrêté du 15 mai 2019 du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, portant intérim des fonctions du vice-recteur de Mayotte, qui charge M. Dominique GRATIANETTE, secrétaire général du vice-rectorat de Mayotte, d'exercer par intérim les fonctions du vice-recteur de Mayotte à compter du 15 mai 2019, jusqu'à la nomination d'un nouveau vice-recteur.
- VU** l'arrêté préfectoral n°298/SG/2019 du 27 mai 2019 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU** le contrat n°164-2018/DPC/PT/ST du 21 août 2018 par lequel le vice-recteur recrute Mme Insya DAOUDOU en qualité d'agent contractuel de catégorie B au sein du vice-rectorat de Mayotte ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de Mayotte,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à M. Dominique GRATIANETTE, secrétaire général du vice-rectorat de Mayotte, chargé d'exercer par intérim les fonctions du vice-recteur de Mayotte à compter du 15 mai 2019, pour représenter l'État, au nom du préfet de Mayotte devant les juridictions en ce qui concerne les contentieux relatifs au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique GRATIANETTE, délégation de signature est donnée à :
M. William MINGUELY, Mme Yassimina MOUSSA BE, Mme Insya DAOUDOU, à l'effet de représentation devant les juridictions comme mentionné à l'article premier du présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°2018/VR/687 du 13 juillet 2018 portant délégation de signature pour représenter l'Etat pour les affaires du Vice-rectorat de Mayotte devant les juridictions est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le secrétaire général du vice-rectorat sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet,
délégué du Gouvernement

